

Participation annuelle des familles basée sur le montant de votre impôt (en €)

**COPIE DE L'AVIS D'IMPÔT 2020 sur REVENUS 2019
OBLIGATOIRE (sauf tranche D)**

	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Tranche A (de 0 € à 299 € d'impôts sur le revenu)	485.00	884.00	949.00
Tranche B (de 300 € à 999 € d'impôts sur le revenu)	591.00	933.00	1 068.00
Tranche C (de 1000 € à 2999 € d'impôts sur le revenu)	709.00	1 143.00	1 236.00
Tranche D (au-delà de 3000 € d'impôts sur le revenu)	825.00	1 279.00	1 368.00

Un tarif dégressif est appliqué à compter de 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Saint Joseph

15% pour le 3 ^{ème} enfant	20% pour le 4 ^{ème} enfant
25% pour le 5 ^{ème} enfant	30% pour le 6 ^{ème} enfant et au-delà

Cette participation assure :

- L'entretien et la réparation des locaux et l'achat et l'entretien du matériel,
- Le fonctionnement des services diocésains régionaux et nationaux de l'Enseignement Catholique,
- Un forfait pour les consommables fournis aux élèves.
- Une assurance permettant de garantir gratuitement la scolarité jusqu'au baccalauréat dans un établissement privé catholique en cas de décès ou d'invalidité totale de l'un des parents.

Assurance Scolaire et Extra-scolaire (en Euros)

Tarif annuel unique de cotisation à la Mutuelle Saint-Christophe	13.00
--	-------

Le montant annuel est imputé dans sa totalité sur la 1^{ère} facturation
La Mutuelle Saint-Christophe est partenaire de l'Enseignement Catholique (www.saint-christophe-assurances.fr).
L'assurance individuelle scolaire et extra-scolaire est obligatoire. *Si vous cotisez déjà à une assurance extérieure, une **attestation vous sera demandée dès la rentrée.***

Association des Parents d'Elèves – A.P.E.L. (en Euros)

Tarif annuel unique de cotisation à l'A.P.E.L.	23.00
--	-------

Le montant annuel est imputé par famille sur la 1^{ère} facturation
Cette cotisation permet d'adhérer à l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre, d'accéder aux informations et brochures diffusées par l'Union Nationale des Parents d'Elèves, de bénéficier de l'abonnement à la revue Famille et Education.
Cette adhésion est obligatoire pour se présenter comme parent délégué de la classe de votre enfant.

Demi-pension (en Euros)

	ECOLE		COLLEGE	LYCEE
	Maternelle	Elémentaire		
Coût unitaire du repas	4.95	5.10	6.00	6.00

Accueil / Garderie ou étude - Coût unitaire (en Euros)

ECOLE		COLLEGE
Accueil (matin)	Garderie/étude (soir)	(étude du soir)
0.85 €	1.70 €	1.70 €

Ce service permet aux parents de confier leur(s) enfant(s) à l'établissement en dehors des heures habituelles de cours. L'accueil du matin est assuré en école de 7h30 à 8h15. La garderie et étude du soir sont assurées de 16h45 à 18h30 en école et de 16h30 à 18h en collège.

ATTENTION : Au-delà des créneaux mentionnés ci-dessus, chaque dépassement d'horaire sera facturé 15 €.